



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

Le 24 novembre 2016 – N°117

- ▶ **Sauvegarde Retraites : faites stopper l'envoi de courriers à votre domicile !**
- ▶ **Personnes handicapées : les précisions de la CNAV sur la retraite des aidants**
- ▶ **Colloque Défi Autonomie les 5 et 6 décembre au centre de congrès de Saint-Etienne**

Union confédérale des retraités

▶ **Sauvegarde Retraites : faites stopper l'envoi de courriers à votre domicile !**

De nombreux camarades nous font part de leur indignation, en nous signalant les nombreux courriers qu'ils reçoivent de l'association « Sauvegarde Retraites ». Depuis plusieurs années, cette pseudo association auto proclamée de défense des retraités, inonde les particuliers de courriers plus ou moins grotesques, utilisant l'amalgame et les contre-vérités, avec quelques points communs et récurrents :

- ils visent tous à dénigrer les systèmes de protection sociale solidaire ;
- ils contestent la place dévolue aux organisations syndicales de salariés dans la gestion collective et paritaire ;
- ils se concluent inévitablement par un appel à la générosité !

Ainsi, « Sauvegarde Retraites » a publié de nombreux papiers adressés au domicile de retraités et préretraités, parfois d'actifs qui a priori n'ont rien en commun si ce n'est d'être ressortissants d'un régime de retraite français. A cet égard, force est de s'interroger sur l'origine des fichiers dont dispose ladite association. Ces envois à domicile sont doublés de campagnes publicitaires dans la presse quotidienne et dans les grands hebdomadaires : ces insertions représentent plusieurs millions d'euros « d'investissement ». Comment peut-on se payer de telles campagnes avec 131 000 « donateurs » déclarés ?

A l'examen des statuts de cette association, force est de constater que, pour une organisation qui se veut moralisatrice et prétend « nettoyer les écuries », l'organisation et le fonctionnement n'ont pas leur pareil, à de rares exceptions près que l'on pourrait sans doute retrouver dans quelques démocraties « éclairées », à Cuba ou en Corée du Nord par exemple. Pour faire simple, l'association veut voir disparaître tous les régimes spéciaux de retraite et au-delà, abolir tout système de retraite solidaire et en répartition.

« La république sociale » que nous appelons de nos vœux s'appuie sur la garantie de la retraite par répartition, solidaire et égalitaire. En cette période de crise économique et financière, notre système a fait la démonstration de son efficacité comme amortisseur de crise garant de la solidarité inter et intra générationnelle. Ces valeurs républicaines trouvent aussi leur expression et traduction par la mise en œuvre de droits familiaux et conjugaux, de validation de périodes impactées par les aléas de la vie. Nous considérons que tout débat sur les retraites doit avant tout être celui du choix de la société dans laquelle nous voulons tous vivre et vieillir et de la place que nous voulons accorder à la solidarité entre les générations.

Nous recommandons à nos camarades de ne pas répondre aux courriers de « Sauvegarde Retraites », sauf pour s'opposer à figurer dans leurs fichiers. Pour éviter tout rejet, leur courrier d'opposition devra être signé et comporter les motifs légitimes de la demande. Il devra également préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse de l'association et comporter la photocopie d'un titre d'identité valide. La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) propose un générateur de courrier qui peut aider à formuler les demandes.

« Sauvegarde Retraites » devra s'exécuter dans délai maximal de deux mois, conformément à l'article 94 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi « Informatique et Libertés ». A défaut, il conviendra de déposer une plainte en ligne auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

↳ Utiliser le générateur de courriers de la CNIL

<https://www.cnil.fr/fr/modele/courrier/ne-plus-recevoir-de-publicites>

↳ Déposer une plainte en ligne pour stopper la réception de courriers par voie postale

<https://www.cnil.fr/plainte/commerce/stopper-la-reception-de-courriers-publicitaires-par-voie-postale>

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Secteur Retraite - Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

Retraite de base

► Personnes handicapées : les précisions de la CNAV sur la retraite des aidants

A titre dérogatoire, les assurés ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée en qualité d'aidant familial ou de tierce personne peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein à 65 ans, au lieu de 67 ans. Il en va de même pour les assurés ayant assisté leur enfant handicapé en qualité d'aidant familial ou de salarié. Deux circulaires de la CNAV détaillent les conditions applicables pour bénéficier de ce dispositif. Dans tous les cas, la durée minimale de cette assistance est fixée à 30 mois.

→ Assurés ayant apporté une aide à leur enfant handicapé

Circulaire CNAV 2016-47 du 14 novembre 2016 :

http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2016_47_14112016.pdf

→ Assurés ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée

Circulaire CNAV 2016-48 du 14 novembre 2016 :

http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2016_48_14112016.pdf

A noter sur votre agenda

► Colloque Défi Autonomie les 5 et 6 décembre au centre de congrès de Saint-Etienne

Les connaissances médicales, les apports techniques, les évolutions sociales permettent aujourd'hui à nos concitoyens de vivre plus longtemps. Cet allongement de l'existence, quelle que soit sa durée, ne constitue un plus que s'il s'accompagne d'une qualité de vie permettant de poursuivre une activité sociale normale. C'est le défi de la perte d'autonomie pour notre société.

Comment garantir cette qualité de vie lorsque le temps fait son œuvre ? Pour essayer de répondre à cette question, l'association Seniors Autonomie, composée de cadres de la protection sociale collective, s'est assignée l'objectif de proposer à nos aînés, à leurs aidants, à leurs soignants l'information relative aux outils administratifs, techniques, sociaux, financiers susceptibles de les aider. L'association s'inscrit avant tout dans une démarche préventive : Comment retarder la perte d'autonomie avec les gestes simples de comportement contrôlé ? Comment assurer le maintien à domicile le plus longtemps possible dans le souci de garantir la sécurité des personnes ? Enfin, comment réaliser la transition vers des Etablissements spécialisés lorsque celle-ci devient nécessaire ?

Pour réaliser cet objectif, l'association organise à Saint-Etienne sa 10^{ème} rencontre annuelle Défi Autonomie autour de trois axes :

↳ Un colloque destiné à faire le point des connaissances et des moyens dédiés à lutter contre la perte d'autonomie. Là se croisent les experts nationaux, régionaux et locaux.

↳ Un salon permettant à chaque acteur engagé dans la lutte contre la perte d'autonomie de présenter les services qu'il est en mesure de rendre à nos concitoyens.

↳ Des ateliers de prévention permettant aux seniors de découvrir les gestes simples qui leur permettront de protéger le plus longtemps possible leur qualité de vie.

Ces différents éléments sont bien sûr dédiés aux seniors directement concernés, mais aussi à tous ceux qui travaillent autour d'eux : les professionnels de santé, les personnels des services à la personne, mais aussi et surtout les aidants et notamment les aidants familiaux qui œuvrent tous les jours auprès de nos aînés.

Participent à cette manifestation, outre des Institutions paritaires et des mutuelles, la CNAV, la CARSAT Rhône-Alpes et l'EN3S. L'accès au salon est gratuit sur réservation uniquement.

→ Inscriptions au 10^{ème} colloque Défi Autonomie à Saint-Etienne :

<http://www.defi-autonomie.com/index.php/9-colloque-seniors-autonomie/12-inscription>